



## MÉPRIS PERSISTANT A L'ENCONTRE DES SALARIÉS LES MOINS PAYÉS !



Monsieur Éric PLIEZ, président de Paris Habitat, n'a pas voulu nous recevoir pour écouter nos arguments en faveur d'une augmentation générale égalitaire de 80€ pour tous les salariés de Paris habitat.

Il s'est félicité de la signature de l'accord N.A.O par la « majorité des organisations syndicales » trois syndicats sur quatre (seul SUPAP-FSU n'a pas signé). Accord **injuste et inégalitaire** qui a rencontré une opposition d'une partie du personnel de Paris Habitat matérialisé dans la signature de la pétition initiée par la CGT et SUPAP-FSU.

Ci-dessous la réponse du Président !!!

« De : PLIEZ Eric <eric.pliez@parishabitat.fr>

Date : 8 mars 2022 15:36

Objet : RE: Demande d'audience de L'intersyndicale CGT SUPAP-FSU

À : MARIE Christophe <Christophe.MARIE@parishabitat.fr>, PLIEZ Eric

<eric.pliez@parishabitat.fr>, LAO Nawale <Nawale.LAO@parishabitat.fr>, HELLAL Mohammed

<mohammed.hellal@parishabitat.fr>, ROUBIER Thierry <Thierry.ROUBIER@parishabitat.fr>, HANY

Jerome <jerome.hany@parishabitat.fr>

Cc :

Madame, Messieurs,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur le résultat des négociations annuelles obligatoires menées en 2022 au sein de notre établissement.

Ces Négociations Annuelles Obligatoires, qui ont été menées au sein de Paris Habitat lors de 4 réunions entre la direction et les organisations syndicales représentatives, ont abouti cette année à un accord majoritaire et recueilli la signature de 3 syndicats représentatifs sur 4. Cet accord comporte des mesures volontaristes pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés en mobilisant à la fois des enveloppes d'augmentations générales et individuelles mais aussi une prime Pouvoir d'Achat exceptionnelle de 700 euros nets.

Dans le contexte actuel d'inflation, je me félicite de l'issue favorable de cette négociation et de son impact positif, dès la fin de ce mois de mars, sur le bulletin de salaire des collaboratrices et collaborateurs de Paris Habitat avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Soyez assurés, par ailleurs, que je porte et continuerai à porter une attention toute particulière aux questions relatives au pouvoir d'achat des salariés et à son évolution.

Sincères salutations »

-----  
Pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés !!! pour qui ??? – pour le club des hauts salaires !!!

Je me félicite !!! pour qui ??? – pour le club des hauts salaires !!!

Impact positif !!! – pour qui ??? – pour le club des hauts salaires !!!

## Nous ne lâcherons pas !

**Nous demandons que l'augmentation générale 2022 soit portée à 80€ par mois pour tous les salariés de Paris Habitat avant juillet 2022.**

La flambée des prix continue. Les prix à la consommation comme l'essence, le gaz les produits alimentaires de première nécessité ne cessent d'augmenter. L'inflation va poursuivre sa hausse au-delà de 4% après avoir atteint 3,6% en février.

- Le gouvernement a confirmé une augmentation supplémentaire du Smic de 30,27€ dès l'été 2022. De janvier 2021 à février 2022 le Smic est passé à 1603,12€. Il sera de 1633,49€ en juin 2022. Soit une augmentation de **94,55€ brut**.

Trouvez-vous normal ?

- Qu'un salarié Paris Habitat qui gagne **1650€** soit augmenté pour la même période de 2021 + 2022 de seulement **43€ brut** (9,90€ + 33€).
- Qu'un salarié Paris Habitat qui gagne **6000€** soit augmenté pour la même période de 2021 + 2022 de **96,36€ brut** (36,36€ + 60€).
- Qu'un salarié du club des hauts salaires de Paris Habitat qui gagne **10 000€** soit augmenté pour la même période de 2021 + 2022 de **160€ brut** (60€ + 100€).

Si on considère la continuité de la politique de réduction de la masse salariale appliquée depuis plusieurs années par la direction de Paris Habitat, les collaborateurs en catégorie 2 et cadres moyens en catégorie 3.1, risqueront d'être payés à hauteur du SMIC dans un proche avenir !!!

-----

### Des tickets en or

Pendant plusieurs mois, une nouvelle méthode de calcul des tickets restaurants a entraîné le non-versement de 1 jusqu'à 2 tickets par mois. SUPAP-FSU a œuvré pour la récupération de votre argent ainsi que la tenue d'une comptabilité stricte.

## Régie

A Paris Habitat les salariés sont embauchés avec des salaires dégradés (dégradant même diront-nous !) Tentative de justification de la direction : « La question du salaire se pose évidemment. Un jeune ouvrier qualifié, par exemple un électricien, qui fait des heures pour son patron peut gagner 3 000 € ou 3 500 € mais il n'a pas les mêmes horaires et le même temps de travail qu'à Paris Habitat »

SUPAP-FSU a demandé qu'une reconnaissance objective de leur compétence par une augmentation de salaire (réunion du CSE en date du 16 février 2022).

### Surcharge de travail.

Seul SUPAP-FSU a voté contre le Bilan hygiène santé et sécurité, pourquoi ?

Pas un mot sur les conséquences de la surcharge de travail dans les rapports annuels SST (service santé au travail) et le bilan hygiène santé et sécurité présentés lors de la réunion du CSE en date du 22 mars 2022.

En effet, plusieurs salariés se sont retrouvés en arrêt de travail à la suite d'un dysfonctionnement dans l'organisation du travail. De nombreux collègues se retrouvent seuls à effectuer le travail de deux voire trois postes pendant des mois. Cette situation est déjà inadmissible en tant que telle, à cela s'ajoute l'absence de considération : ni prime, ni augmentation de salaire, ni indemnité de remplacement mutuel. La surcharge professionnelle met en péril la santé physique et mentale des collaborateurs. Les risques d'un syndrome d'épuisement professionnel « burn-out » jusqu'à la tendance suicidaire sont réels, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour venir en aide à des salariés au bord de la rupture. Vous n'êtes pas seuls, appelez-nous !

Notre syndicat SUPAP-FSU a rappelé à la direction l'article L. 4121-1 du Code du travail. **L'employeur** est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour **assurer la sécurité** et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Dans ce cadre, **l'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais doit l'empêcher.**

## **Gardiens sur sites sensibles.**

SUPAP-FSU a alerté la direction sur les conditions de travail des gardiens (réunion CSE du mois de mars 2022).

Rien n'a changé pour ceux qui sont en souffrance. C'est même pire pour les collègues qui travaillent sur des sites sensibles. Ils sont au bord de la crise de nerfs. Ils travaillent et vivent avec la peur au ventre. Ils sont vus par les trafiquants comme des indics. Plusieurs d'entre eux n'en peuvent plus. « Nous sommes stressés toute la journée » nous disent-ils.

Le stress peut faire augmenter le risque de maladie du cœur et d'AVC, et conduire à la dépression ou à l'anxiété. Les conséquences de la peur sont terribles, maux de tête, insomnie, douleurs abdominales traitement médicamenteux, sentiment d'être anormal, attitude négative. L'angoisse est incontrôlable. Tout cela agit sur l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle.

Les gardien-nes nous disent : « Nous ne sommes pas libres, La seule chose qui nous retient, c'est le logement. Si on change de métier Paris Habitat nous vire du logement. De plus, aucune reconnaissance de PH : ni prime site sensible, ni prime d'objectif, ni augmentation. »

Nous avons demandé à la direction de permettre aux gardiens qui désirent changer de métier d'être relogés ou de pouvoir garder le logement de fonction afin de retrouver une vie de famille normale comme tout salarié. Nous avons demandé aussi le versement de la prime dite site sensible de 150€ par mois et le changement des horaires pour les gardiens qui le désirent. Cela va leur permettre de réduire le stress.

### **Plus nombreux, nous serons plus forts**

Rejoignez-nous et soutenez-nous pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés.

**Libres, Solidaires et Combatifs, c'est la devise du SUPAP-FSU.  
Penser juste et parler vrai notre manière d'être : c'est comme ça et  
cela le restera !!!**